

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/43

10 décembre 1996

(96-5212)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

KOWEIT

Déclaration de S.E. M. Jassem Abdullah Al-Madhaf
Ministre du commerce et de l'industrie

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom du gouvernement de l'Etat du Koweït et en mon propre nom, mes très sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la première Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Je tiens aussi à féliciter les membres du Bureau de leur élection, et je vous souhaite à tous tout le succès possible dans ce que vous entreprenez.

J'adresse également mes félicitations au Secrétariat de l'OMC pour les efforts intenses qu'il a déployés pour assurer l'excellente préparation de cette Conférence. Enfin, au nom du gouvernement et du peuple de l'Etat du Koweït, je remercie le gouvernement de la République de Singapour et son peuple hospitalier d'avoir accueilli cette importante Conférence.

Nous sommes réunis ici à la veille d'une nouvelle année, dont l'arrivée sera célébrée dans le monde entier. Je saisis cette occasion pour vous présenter tous mes vœux de bonheur et de prospérité au nom de ma délégation et en mon propre nom, en souhaitant que la nouvelle année apporte la joie et la paix à tous les peuples de la terre.

L'Etat du Koweït a accédé en 1963 à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, poussé par la ferme conviction que les organisations internationales et la coopération mondiale jouent un rôle important dans la libéralisation et la mondialisation du commerce, conviction qui l'anime depuis son indépendance, en 1961. Notre adhésion au principe du libre-échange en est l'expression; mais elle répond aussi, dans une large mesure, aux aspirations du peuple koweïtien. Cela s

contrôle populaire est exercé par le Parlement (Majlis El Umma), où siègent les représentants de toutes les couches de la société, librement élus par le peuple conformément à la Constitution de 1961, qui garantit et protège les libertés auxquelles tous les peuples aspirent. Le Parlement joue un rôle considérable en maintenant cette ligne de conduite, qui a pour principal avantage d'assurer la répartition équitable des richesses et des services entre tous les citoyens et tous les résidents, quelle que soit leur nationalité, permettant à chacun de gagner décemment sa vie et de vivre dignement.

Le Koweït a eu raison d'adopter cette approche, comme les faits l'ont prouvé dans les années 80 et au début des années 90, où l'on a vu des pays adhérer au principe de l'économie de marché, délaissant les théories économiques qui, au cours des 50 années précédentes, n'avaient pas réussi à leur apporter le bien-être et la prospérité auxquels ils aspiraient.

L'Etat du Koweït a eu l'honneur de signer les Accords du Cycle d'Uruguay et la Déclaration instituant l'Organisation mondiale du commerce le 15 avril 1994, à Lp2rmakech

le reste du monde, dans une ère nouvelle marquée par la mondialisation du marché des produits et des services. Etant un pays en développement, l'Etat du Koweït a perçu d'emblée combien